

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2014

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 483

présenté par  
M. Woerth  
-----

**ARTICLE 6**

I. – À l'alinéa 2, substituer à la huitième ligne des première et deuxième colonnes et aux cinquante-et-unième à cinquante-septième lignes des troisième et quatrième colonnes du tableau les lignes suivantes :

«

Champagne- Ardennes - Picardie	92	Aisne	20
		Ardennes	11
		Aube	12
		Marne	20
		Haute-Marne	8
		Somme	21

».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la dixième ligne des première et deuxième colonnes et aux cinquante-neuvième à soixante-sixième lignes des troisième et quatrième colonnes du tableau les lignes suivantes :

«

---

Île-de-France	194	Oise	28
		Paris	30
		Seine-et-Marne	19
		Yvelines	20
		Essonne	18
		Hauts-de-Seine	22
		Seine Saint-Denis	21
		Val-de-Marne	19
		Val-d'Oise	17

».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à tirer toutes les conséquences d'une intégration du département de l'Oise dans la région Île-de-France.